

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 241

2 février 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Abat Invest S.A., Esch-sur-Alzette | 11531 | Montan, S.à r.l., Service d'Assurances du Personnel Sidérurgie, Luxembourg | 11562 |
| Abraham Holding A.G., Weiswampach | 11525 | New Terra-Nova, S.à r.l., Beggen | 11561 |
| Abraham Holding A.G., Weiswampach | 11525 | New Triangle Spirit Holding S.A., Senningerberg | 11537 |
| AEF Holding, S.à r.l., Luxembourg | 11538 | Norbert Keller A.G., Troisvierges | 11546 |
| AEF Holding, S.à r.l., Luxembourg | 11541 | Obliholding S.A., Luxembourg | 11523 |
| Aérochange, S.à r.l. | 11567 | Obliholding S.A., Luxembourg | 11523 |
| Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg | 11526 | Orgalux A.G., Weiswampach | 11547 |
| Athena II Sicav, Luxembourg | 11564 | Pesc Holding S.A., Luxembourg | 11537 |
| Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Luxembourg | 11527 | Pesc Holding S.A., Luxembourg | 11537 |
| Azzalay & Co, Bertrange | 11556 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11567 |
| Bullstrode Continental, S.à r.l., Luxembourg | 11523 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11567 |
| CeraTech, S.à r.l., Luxembourg | 11522 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11567 |
| CeraTech, S.à r.l., Luxembourg | 11522 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11567 |
| CeraTech, S.à r.l., Luxembourg | 11522 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11568 |
| Chinese Automotive Components S.A., Luxembourg | 11522 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11568 |
| Cosima Finance & Co S.A., Luxembourg | 11564 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11568 |
| Enex S.A., Luxembourg | 11522 | Portolux-Constructions, S.à r.l., Larochette | 11568 |
| Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg | 11566 | Property Trust Fuerth, S.à r.l., Luxembourg | 11554 |
| Iota Holding S.A., Luxembourg | 11524 | Property Trust Fuerth, S.à r.l., Luxembourg | 11555 |
| ISPA S.A., International Spare Parts S.A., Wasserbillig | 11538 | Roy Holding S.A., Luxembourg | 11537 |
| ISPA S.A., International Spare Parts S.A., Wasserbillig | 11538 | Roy Holding S.A., Luxembourg | 11537 |
| Ivorlux S.A., Luxembourg | 11524 | Royalty Bugaboo, S.à r.l., Luxembourg | 11563 |
| Ivorlux S.A., Luxembourg | 11525 | Royalty Bugaboo, S.à r.l., Luxembourg | 11563 |
| KPI Retail Property 11, S.à r.l., Luxembourg | 11541 | Select Travel S.A., Luxembourg | 11562 |
| Laura Pucci S.A., Luxembourg | 11522 | Semiramis Investments S.A., Luxembourg | 11561 |
| Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg | 11556 | Setcar Invest S.A., Luxembourg | 11564 |
| Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg | 11558 | Starlife S.A., Luxembourg | 11554 |
| Mansford Germany Fund I, S.à r.l., Luxembourg | 11547 | Taurus European S.A., Luxembourg | 11527 |
| Mister Fourteen, S.à r.l., Luxembourg | 11527 | TCFE Immo S.A., Bereldange | 11558 |
| Mister Fourteen, S.à r.l., Luxembourg | 11531 | Tosinvest S.A., Luxembourg | 11527 |
| MJ Trading S.A., Luxembourg | 11523 | Triple Eight Finance S.A., Bertrange | 11561 |
| MJ Trading S.A., Luxembourg | 11523 | Venstar Investments S.A., Luxembourg | 11562 |
| MJ Trading S.A., Luxembourg | 11523 | Vialux S.A., Soleuvre | 11554 |
| | | Vitalitec Belux S.A., Weiswampach | 11526 |
| | | Vitalitec Belux S.A., Weiswampach | 11526 |
| | | Wiltz Investments, S.à r.l., Luxembourg | 11565 |
| | | Wiltz Investments, S.à r.l., Luxembourg | 11566 |

CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.073.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089882.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LAURA PUCCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 88.067.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089883.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089885.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

CeraTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089890.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

CeraTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

CeraTech, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 88.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089893.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089894.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089895.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

BULLSTRODE CONTINENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.875.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089896.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.875.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005. Signature.
(089898.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

11524

IOTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx
Notaire

(089899.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

IVORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

L'an deux mille cinq, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IVORLUX, R.C., Luxembourg B 37.181, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 443 du 23 novembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 604 du 11 juin 2004.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Véronique Remy, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent mille (100.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Réduction du capital social de EUR 69.000,- euros pour le ramener de EUR 100.000,- à EUR 31.000,- par absorption de pertes.
- 2) Réduction de la réserve légale de EUR 50.446,45 pour la ramener de EUR 90.000,- à EUR 39.553,55 par absorption de pertes.
- 3) Réduction de la réserve légale de EUR 36.453,55 pour la ramener de EUR 39.553,55 à EUR 3.100,- par remboursement aux actionnaires.
- 4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
- 5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

Le capital social est réduit à concurrence de soixante-neuf mille (69.000,-) euros pour le ramener de cent mille (100.000,-) euros à trente et un mille (31.000,-) euros par absorption de pertes pour un montant correspondant sans annulation d'actions.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan intérimaire au 30 septembre 2005.

Deuxième résolution

La réserve légale est réduite à concurrence de cinquante mille quatre cent quarante-six euros quarante-cinq cents (50.446,45) pour la ramener de quatre-vingt-dix mille (90.000,-) euros à trente-neuf mille cinq cent cinquante-trois euros cinquante-cinq cents (39.553,55) par absorption de pertes pour un montant correspondant.

La réalité de la réserve légale et des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan intérimaire au 30 septembre 2005.

Troisième résolution

La réserve légale est réduite à concurrence de trente-six mille quatre cent cinquante-trois euros cinquante-cinq cents (36.453,55) pour la ramener de trente-neuf mille cinq cent cinquante-trois euros cinquante-cinq cents (39.453,55) à trois mille cent euros (3.100,-) par remboursement aux actionnaires de la somme correspondante.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Remy, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094661.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

IVORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.181.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1679 du 17 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094662.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

ABRAHAM HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 97.026.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903210.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

ABRAHAM HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 97.026.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 3. Juni 2005

Die Jahreshauptversammlung vom 3. Juni 2005 bestätigt den jetzigen Kommissar in seinem Amt, und zwar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-SERVICES, S.à r.l. (bis zum 29. Januar 2004 als FIDUNORD, S.à r.l. bezeichnet) mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Das Mandat des Kommissars endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. Oktober 2005.

Für ABRAHAM HOLDING A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903225.4/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

VITALITEC BELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 102.212.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903212.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

VITALITEC BELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 102.212.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2005

Il a été décidé:

1. de révoquer, avec effet immédiat, la société VAN CAUTER, S.à r.l., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, de son mandat de Commissaire;

2. de nommer, avec effet immédiat, la société FN-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 144, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, comme nouveau Commissaire de la société.

Le nouveau Commissaire termine le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 octobre 2005.

Pour VITALITEC BELUX S.A., Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903226.4/667/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.705.

EXTRAIT

Les associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l. ont décidé lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 mai 2005:

1. de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés qui se qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

- Monsieur Christoph Mölleken, administrateur délégué de AXA REAL ESTATE MANAGERS DEUTSCHLAND, GmbH, demeurant au 1, Rattenburg, D-50667 Köln (Allemagne), en tant qu'administrateur de catégorie A;

- Monsieur Jérôme Hémar, Responsable de l'Allocation d'Actifs AXA FRANCE ASSURANCES, demeurant au 1, place des Saisons, F-92083 La Défense Cedex (France), en tant qu'administrateur de catégorie B;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) en tant qu'administrateur de catégorie C;

- UBK SECRETARIES LIMITED, ayant son siège social au 7, Baker Street, GB-W1U 8EG Londres (Royaume-Uni) en tant qu'administrateur de catégorie C; et

2. de renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089922.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

TAURUS EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(089902.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

TOSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(089904.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AUTOGRILL EUROPE NORD-OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 88.543.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004 de la société AUTOGRILL SPA, inscrite à la Chambre de Commerce de Novara, n° R.E.A. 188902, code fiscal 03091940266 dans lequel ont été consolidés les comptes de AUTOGRILL OVERSEAS S.A., enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AUTOGRILL EUROPE NORD-OUEST S.A.

Signature

(089917.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

MISTER FOURTEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 110.103.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company MISTER FOURTEEN, S.à r.l., registered with the Luxembourg trade register under number B 110.103, with registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on August 12, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, amended by a deed of the Maître Camille Mines, notary residing at Capellen, having acted in replacement of the undersigned notary, dated August 23, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, hereinafter referred to as «the Company».

The meeting begins at 3.30 p.m. and is presided by Mr Hervé Leclercq, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Juliette Feitler, avocat, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Carmine Reho, private employee, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

- According to the attendance sheet, the members representing the full amount of the corporate capital of forty thousand Euro (EUR 40,000.-), are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

- The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the transfer of 777 corporate units of the Company by ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III LIMITED PARTNERSHIP to (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-A LIMITED PARTNERSHIP for 570 corporate units, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-B LIMITED PARTNERSHIP for 81 corporate units, (iii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP for 30 units, (iv) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP for 76 units, (v) ADVENT PARTNERS ACEE III LIMITED PARTNERSHIP for 18 corporate units and (vi) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP for 2 corporate units pursuant to an agreement made under private seal;

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) so as to bring it from its present amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by the issuance of four hundred (400) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

3. Approval by the members of the subscription and payment of (i) 167 corporate units by ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP by a payment in cash, (ii) 64 corporate units, by ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP by a payment in cash, and (iii) 169 corporate units by GPL LIMITED by a payment in cash;

4. Issuance of convertible preferred equity certificates having a par value of EUR 25.- each, for a maximum aggregate amount of EUR 5,000,000.-, which shall be governed by the terms and conditions as adopted by the board of managers of the Company, such convertible preferred equity certificates being entirely subscribed by the members of the Company;

5. Increase of the authorized corporate capital to five million Euro (EUR 5,000,000.-);

6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the above mentioned assignment of corporate units and increase of corporate capital and authorized corporate capital.

7. Empowerment of any manager of the Company or any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to register the newly issued corporate units in the unit register of the Company; and

8. Any other business.

The members' meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, have deliberated and, by separate and unanimous vote, have taken the following resolutions:

First resolution

The members approve that by an agreement under private seal dated October 14, 2005, ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III LIMITED PARTNERSHIP has transferred 570 corporate units of the Company to ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-A LIMITED PARTNERSHIP, (ii) 81 corporate units to ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-B LIMITED PARTNERSHIP for, (iii) 30 corporate units to ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP, (iv) 76 corporate units to ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP, (v) 18 corporate units to ADVENT PARTNERS ACEE III LIMITED PARTNERSHIP and (vi) 2 corporate units to ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP.

The said agreement, after having been signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The members resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-), by a payment in cash so as to bring it from its present amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by the issuance of four hundred (400) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The members resolve that the Company issues four hundred (400) new corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and payment

There now appears Mr Hervé Leclercq, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP with registered office at 75 State Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP with registered office at 75 State Street, Boston, Massachusetts 02109, United States of America and (iii) GPL LIMITED with principal office at Alexander House 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, by virtue of three powers of attorney granted on October 13 respectively 14, 2005, being understood that the proxyholder may not be considered as founder.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on the behalf of (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP for 167 newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP for 64 newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash, and

(iii) GPL LIMITED for one hundred and fifty-six (169) newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payments has been given to the undersigned notary by a certificate dated October 14, 2005 and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) to the Company.

Third resolution

The members resolve to approve the issuance of convertible preferred equity certificates having a par value of EUR 25.- each, for a maximum aggregate amount of EUR 5,000,000.-, which shall be governed by the terms and conditions as adopted by the board of managers of the Company, such convertible preferred equity certificates being entirely subscribed by the members of the Company.

As a consequence the members acknowledge that such convertible preferred certificates are convertible into corporate units of the Company and shall allow the holder of such convertible preferred equity certificate to ask for the conversion of each of his convertible preferred equity certificate into one corporate units of the Company.

Fourth resolution

The members resolve to increase the amount of the authorized capital of the Company to the amount of EUR 5,000,000.- to be divided into 200,000 corporate units with a nominal value of EUR 25.- per corporate unit.

Fifth resolution

The members resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as well as the fifth paragraph of the same article 6 so as to reflect the above mentioned capital increase and increase of the authorized corporate capital, which shall now be read as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The Company's capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) corporate units, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Art. 6. (fifth Paragraph). «The authorized capital is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-) to be divided into two hundred thousand (200,000) corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per corporate unit.»

Sixth resolution

The members resolve to grant power to any manager of the Company or any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to register the newly issued corporate units in the unit register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed at 3.45 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société MISTER FOURTEEN, S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.103, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Léon-Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 août 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifiée suivant acte de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 23 août 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ci-après dénommée «la Société».

L'assemblée commence à 15.30 heures et est présidée par Maître Hervé Leclercq, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Maître Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Carmine Reho, employé privé, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires représentant les associés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Approbation du transfert de 777 parts sociales de la Société par ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III LIMITED PARTNERSHIP à (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-A LIMITED PARTNERSHIP pour

570 parts sociales, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-B LIMITED PARTNERSHIP pour 81 parts sociales, (iii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP pour 30 parts sociales, (iv) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP pour 76 parts sociales, (v) ADVENT PARTNERS ACEE III LIMITED PARTNERSHIP pour 18 parts sociales et (vi) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP pour 2 parts sociales conformément par un contrat conclu sous seing privé;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3. Approbation des associés de la souscription et du paiement de (i) 167 parts sociales par ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP par un paiement en numéraire, (ii) 64 parts sociales par ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP par un paiement en numéraire, et (iii) 169 parts sociales par GPL LIMITED par un paiement en numéraire;

4. Emission de certificats préférentiels convertibles ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacun, pour un montant total maximum de EUR 5.000.000,- qui devront être régis selon les termes et conditions tels qu'adoptés par le conseil de gérance de la Société, ces certificats préférentiels convertibles étant entièrement souscrits par les associés de la Société;

5. Augmentation du capital social autorisé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-);

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la prédite attribution du capital social et augmentation du capital social et du capital autorisé;

7. Pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS afin de refléter l'émission de nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'approuver que par contrat sous seing privé du 14 octobre 2005, ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III LIMITED PARTNERSHIP a transféré (i) 570 parts sociales de la Société à ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-A LIMITED PARTNERSHIP, (ii) 81 parts sociales à ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-B LIMITED PARTNERSHIP, (iii) 30 parts sociales à ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP, (iv) 76 parts sociales à ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP, (v) 18 parts sociales à ADVENT PARTNERS ACEE III LIMITED PARTNERSHIP, et (vi) 2 parts sociales à ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP.

Ledit contrat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) par un apport en numéraire pour l'amener de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée des associés décide que la Société émette quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Intervient maintenant M. Hervé Leclercq, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 75 State Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-E LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 75 State Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis, et (iii) GPL LIMITED ayant son siège social à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, en vertu de trois procurations données en date du [] octobre 2005, étant entendu que le mandataire ne sera pas considéré comme fondateur.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de (i) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-D LIMITED PARTNERSHIP à 167 nouvelles parts sociales et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire, (ii) ADVENT CENTRAL AND EASTERN EUROPE III-C LIMITED PARTNERSHIP 64 nouvelles parts sociales et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire, (iii) GPL LIMITED à cent soixante-neuf (169) nouvelles parts sociales et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Les paiements ont été prouvés au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire émis en date du 14 octobre 2005, et le notaire instrumentant constate que le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide d'approuver l'émission de certificats préférentiels convertibles ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacun, pour un montant total maximal de EUR 5.000.000,-, qui devront être régis selon les termes et conditions tels qu'adoptés par le conseil de gérance de la Société, ces certificats préférentiels convertibles étant entièrement souscrits par les associés de la Société.

Par conséquent, les associés acceptent que ces certificats préférentiels convertibles soient convertibles en parts sociales de la Société et devront autoriser le détenteur de tels certificats préférentiels convertibles de demander la conversion de chacun de ces certificats préférentiels convertibles en parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social autorisé de la Société à EUR 5.000.000,- divisé en 200.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société ainsi que le cinquième paragraphe du même article 6 afin de refléter la prédite augmentation du capital social et du capital autorisé qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

«**Art. 6. (cinquième paragraphe).** Le capital social autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) à diviser en deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée des associés décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS afin de refléter l'émission de nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Leclercq, J. Feitler, C. Reho, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 39, case 4. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094666.3/230/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

MISTER FOURTEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.103.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1668 du 14 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094667.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

ABAT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 111.411.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société coopérative NOUVEL ABATTOIR D'ESCH-SUR-ALZETTE, établie et ayant son siège à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 50.394, représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Louis Koener, maître-boucher, demeurant L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains;

- Madame Myriam Boi-Muzzolini, employée privée, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Dr. Emile Coling.

Lesquels agissent en leurs qualités d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

2) Madame Irène Gregorius, veuve de Monsieur Bernard Muzzolini, commerçante, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 28, rue Dr Emile Colling.

3) La société anonyme KOFIPARTS S.A., établie et ayant son siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 74.359, représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Louis Koener, maître-boucher, demeurant L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains;
- Monsieur Laurent Koener, employé privé, demeurant à L-1741 Luxembourg, 123, rue de Hollerich.

Lesquels agissent en leurs qualités d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

4) Monsieur Raymond Weyland, maître-frigoriste e.r., demeurant à L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare, agissant en son nom personnel.

5) LA FEDERATION DES HERD-BOOKS LUXEMBOURGEOIS, association agricole, ayant son siège social à L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale, constituée par acte sous seing privé en date du 11 février 1923, ici représentée par:

Monsieur Lol Schintgen, agriculteur, demeurant professionnellement à L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite association agricole, en vertu d'une procuration datée du 20 octobre 2005.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants agissant en leurs dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ABAT INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrication, et autres droits se rattachant à ces brevets ou marques de fabrication ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son propre objet ou le favorisent en restant toutefois dans les limites de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle qu'elle a été modifiée par la suite.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social de la société est fixé à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de son siège par décision du conseil d'administration ou par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège peut être transféré en toute autre localité par décision des actionnaires ou du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré, transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action ou si la propriété en est démembrée ou litigieuse, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard le représentant.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des actionnaires, représentant au moins les 3/4 (trois quarts) des voix et des actionnaires du capital social complet.

Si un actionnaire se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses actions à un ou plusieurs actionnaires ou à un ou plusieurs non actionnaires, il doit les offrir par priorité à ses co-actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

Si un actionnaire renonce à exercer son droit, celui-ci retombe automatiquement sur les actionnaires restants au prorata des actions détenues par chacun d'eux/d'elles.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les actionnaires qui entendent céder les actions, le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer, en cas de désaccord des experts, un autre expert destiné à les départager pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires désireux d'acquérir les actions concernées en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs actionnaires déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

Au cas où aucun actionnaire n'est disposé à acquérir les actions, les actionnaires restants peuvent, de commun accord, désigner une tierce personne non actionnaire pour acquérir les actions proposées pour la cession au prix arrêté.

En cas de non-désignation d'une tiers personne par les actionnaires ou en cas de refus de celle-ci d'acquérir les actions, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non actionnaires aux conditions prémentionnées, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre à des tiers intéressés et suivant les conditions de celle-ci.

Art. 8. Les dispositions de l'article 7 sont applicables à toute aliénation d'actions.

La mise en gage ou le nantissement des actions pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des actions comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant selon les majorités de l'article 7.

Au cas où une personne morale ou une association de personnes morales ou physiques réunis en association non-réglémentée par la loi est actionnaire, le remplacement, sauf par voie de succession, de plus de cinquante pour cent de son actionariat, de ses bénéficiaires économiques ou de sa composition originaires au moment de son admission à titre d'actionnaire équivaut à une aliénation de la participation dans le capital de la société et devra faire l'objet des procédures et des dispositions de l'article 7.

Art. 9. Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts des actions appartenant aux survivants.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux actionnaires par lettre recommandée à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les actions du défunt peuvent être acquises, soit par les actionnaires, soit par un ou des tiers agréés par eux, soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par un expert.

L'exercice des droits afférents aux actions du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Les résolutions de l'assemblée ont force obligatoire pour tous les actionnaires.

L'assemblée générale est dite extraordinaire lorsqu'elle est appelée à délibérer sur tous les points qui ne sont pas liés à la présentation et acceptation des comptes annuels.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui est fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures. Si la date tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Les autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 12. L'assemblée générale se réunit sur la convocation du conseil d'administration. Cependant et en cas de nécessité, elle peut être convoquée soit par:

- un actionnaire ou un nombre d'actionnaires représentant au moins 20% du capital social;
- le ou les liquidateurs en cas de liquidation de la société et tout au long de cette liquidation.

L'assemblée générale tient ses réunions au siège social de la société ou dans tout autre lieu indiqué sur la convocation.

Les convocations à la réunion de l'assemblée générale sont envoyées par lettre recommandée à l'adresse de tous les actionnaires telle qu'indiquée dans le registre des actions nominatives ou à la dernière adresse indiquée à la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion.

Si l'assemblée générale ne peut pas se réunir parce que le quorum n'est pas atteint, elle est convoquée à nouveau dix jours pleins au moins avant la date prévue pour la deuxième assemblée, et dans les mêmes conditions que précédemment. La convocation doit comporter le même ordre du jour que celui de la première assemblée.

L'assemblée générale peut être réunie sans suivre les procédures de convocation sus-indiquées, à condition que tous les actionnaires soient présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour ou marquer leur accord sur celui-ci.

Art. 13. L'ordre du jour de l'assemblée générale qui figure sur les convocations est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur un sujet qui n'a pas été préalablement inscrit à son ordre du jour excepté si elle doit délibérer sur la fin du mandat de l'un des membres du conseil d'administration et sur la nomination de son remplaçant.

Art. 14. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer à leurs travaux soit personnellement, soit en se faisant représenter par un mandataire et cela quel que soit le nombre des actions qu'il possède à condition de présenter une pièce justificative de son identité et un certificat de propriété de ses actions.

La société ne reconnaît qu'un représentant par action. Lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions est démembrée ou litigieuse, le(s) droit(s) de vote attaché(s) à cette (ces) action(s) est (sont) suspendu(s) jusqu'à ce la société ait été informée sur l'identité de la personne qui représente cette (ces) action(s) aux assemblées générales.

Art. 15. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence où figurent:

- les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés,
- le nombre de voix qui reviennent à ces actions;

Cette feuille est signée par les actionnaires ou leur mandataire et certifiée par le bureau de l'assemblée.

Art. 16. Le bureau de l'assemblée générale se compose du président de l'assemblée, d'un scrutateur et d'un secrétaire. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement, le conseil d'administration désigne celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Au cas où la personne habilitée ou désignée pour la présidence de l'assemblée générale ne pourrait présider, un président est nommé en vertu d'une résolution de l'assemblée générale.

L'assemblée élit un scrutateur.

Le président de l'assemblée et le scrutateur désignent un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie des actionnaires. Le secrétaire rédige le procès-verbal de l'assemblée générale.

Art. 17. Aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur la base de la totalité des actions représentant le capital social, conformément à la loi.

Art. 18. Toute action a droit à une seule voix lors des réunions de l'assemblée générale, conformément à la loi.

Art. 19. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre officiel prévu à cet effet, selon les conditions requises. Les membres composant le bureau de l'assemblée générale signent les procès-verbaux des réunions.

Les copies ou extraits de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par le président du conseil d'administration soit par un des membres du conseil, mandaté à cet effet par l'assemblée, soit par le secrétaire de l'assemblée, ou par le liquidateur en cas de liquidation.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire peut adopter toutes les résolutions exceptées celles qui touchent les modifications des statuts de la société.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts, et ce pour approuver les comptes annuels de l'exercice précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants:

- elle nomme et remplace les membres du conseil d'administration et le ou les commissaires aux comptes;
- elle approuve ou rejette les nominations provisoires des membres par le conseil;
- elle donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration;
- elle donne quitus de son mandat au(x) commissaire(s) aux comptes;
- elle décide du montant éventuel de la rémunération des membres du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes;
- elle approuve ou rejette les comptes annuels de l'exercice écoulé;
- elle statue sur les répartitions des bénéfices.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité des actions présentes ou représentées à la réunion.

Art. 21. Seule l'assemblée générale extraordinaire peut apporter des modifications aux statuts de la société.

Les réunions de l'assemblée générale extraordinaire ne sont régulières que si elles atteignent le quorum de présence conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire sont adoptées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées à la réunion.

Art. 22. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne peut excéder six années.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès ou de démission, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres. Il peut également, avec l'autorisation de l'assemblée générale, confier la gestion journalière à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir préposés à la gestion journalière.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s) ou d'un ou de plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir préposée à la gestion journalière.

Art. 23. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président peut désigner un autre administrateur pour présider les réunions du conseil d'administration.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un administrateur empêché.

Le conseil tient un registre de présence que doivent signer les membres présents. Pour la validité des délibérations du conseil, la présence ou la représentation de deux tiers au moins des membres du conseil est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil présents ou représentés, chaque membre ayant droit à une seule voix. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

Les membres du conseil d'administration, ou toute autre personne invitée à assister aux réunions du conseil, s'engagent à ne divulguer aucune information de nature confidentielle ou celles considérées comme telles sur notification du président du conseil.

Une décision circulaire prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 24. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration sont signés par le président et au moins l'un de ses membres.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 25. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 26. Vis-à-vis des tiers, la société sera représentée par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 27. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

L'assemblée générale des actionnaires désigne le ou les commissaires aux comptes et détermine leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder six années.

Art. 28. Les administrateurs et le ou les commissaires aux comptes ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société et des tiers, dans les limites fixées par la loi.

Art. 29. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 30. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts ou tel qu'il a été augmenté ou réduit, conformément à l'article 5 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires détermine, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il est disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes peuvent être décidés par le conseil d'administration en conformité avec la loi ou autrement par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 31. Le conseil d'administration peut décider à tout moment et à son gré d'émettre des obligations de toute nature en attachant à ces obligations les modalités qu'il juge opportunes.

Art. 32. La société est dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 33. En cas de dissolution de la société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 34. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit le nombre d'actions suivant et les ont libérées en espèces:

| | |
|---|-----|
| 1) La société coopérative NOUVEL ABATTOIR D'ESCH-SUR-AIZETTE, prénommée, quatre cents actions . . . | 400 |
| 2) Madame Irène Gregorius, prénommée, cinquante actions | 50 |
| 3) La société anonyme KOFIPARTS S.A., prénommée, cinquante actions | 50 |
| 4) Monsieur Raymond Weyland, prénommé, cinquante actions. | 50 |
| 5) LA FEDERATION DES HERDBOOKS LUXEMBOURGEOIS, prénommée, cinquante actions | 50 |

Total: six cents actions 600

Toutes ces actions ont été libérées entièrement en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mil euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société présentement constituée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à deux (2).

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Louis Koener, maître-boucher, demeurant à L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains;

- Monsieur Raymond Weyland, maître-frigoriste en retraite, demeurant à L-3355 Leudelange, 90, rue de la Gare;

- Monsieur Lol Schintgen, agriculteur, demeurant professionnellement à L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale.

- Madame Myriam Boi-Muzzolini, employée privée, demeurant à L-4069 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Dr. Emile Coling.

3) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4) Ont été appelés aux fonctions de commissaires aux comptes:

- Monsieur Alphonse Weber, conseiller fiscal, demeurant à L-6833 Biver, 9, Neie Wée.

- Monsieur Gilbert Sietzen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale.

5) L'adresse de la société est fixée à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

6) La durée du mandat des administrateurs et du (des) commissaire(s) aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice deux mille dix.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Koener, M. Boi-Muzzolini, I. Gregorius, L. Koener, R. Weyland, L. Schintgen, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 24 octobre 2005, vol. 912, fol. 15, case 12. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2005.

B. Moutrier.

(094778.3/272/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

11537

PESC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 89.105.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDOVISSY & ASSOCIES

Signature

(089925.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PESC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 89.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDOVISSY & ASSOCIES

Signature

(089928.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ROY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.999.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089935.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ROY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(089931.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

NEW TRIANGLE SPIRIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 94.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 30 juin 2005

L'Assemblée accepte la démission de M. Jean Steffen de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 2004.

Elle décide de nommer en son remplacement Mme Fernande Poncin, employée privée, Senningerberg, avec effet au 31 décembre 2004, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour NEW TRIANGLE SPIRIT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090029.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

ISPA S.A., INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 octobre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903213.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

ISPA S.A., INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 65.052.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 24. Juni 2005

Die Jahreshauptversammlung vom 24. Juni 2005 bestätigt den jetzigen Kommissar in seinem Amt, und zwar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-SERVICES, S.à r.l. (bis zum 29. Januar 2004 als FIDUNORD, S.à r.l. bezeichnet), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Das Mandat des Kommissars endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. Oktober 2005.

Für ISPA S.A., INTERNATIONAL SPARE PARTS S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903224.4/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

AEF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.687.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AE CAPITAL LIMITED, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registry of Corporate Affairs under number 450004,

here duly represented by Mr Hervé Leclercq, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), on October 12, 2005.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AE CAPITAL LIMITED, is the sole member of the corporation AEF HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade register under the number B 101.687, hereafter referred to as «the Corporation», incorporated by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 dated September 14, 2004.

The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on August 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1096 dated October 29, 2004 and a deed of the undersigned notary, on December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 396 dated April 29, 2005.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to amend the last paragraph of Article 4 of the articles of association of the Corporation, so that it shall read henceforth as follows:

«The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates within the limits of law.»

Second resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Corporation so as to bring it from its present amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) represented by one hundred twenty thousand (120,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the amount of one hundred thirty-three million Euro (EUR 133,000,000.-) represented by five million three hundred twenty thousand (5,320,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The sole member resolves to issue five million two hundred thousand (5,200,000) additional corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed company AE CAPITAL LIMITED, represented as hereabove stated, declares to subscribe for five million two hundred thousand (5,200,000) new corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, consisting in the contribution of one quota with the nominal value of one hundred thirty million Euro (EUR 130,000,000.-) held by AE CAPITAL LIMITED, prenamed in the company KOWLOON - SGPS, LDA., a company «by quotas» with registered office at Avenida Arriaga, Edifício Marina Forum, number seventy-seven, third floor, room three hundred and two, parish of Sé, council of Funchal, Madeira, Portugal, collective person number 511 155 301, registered in the Commercial Registry Office of Free Trade Zone of Madeira, under number six thousand five hundred and twenty-seven.

It results from the present notarial deed, as well as from the contribution agreement effective on October 14, 2005, between AE CAPITAL LIMITED and the Corporation that the quota held by AE CAPITAL LIMITED in KOWLOON - SGPS, LDA. is transferred to the Corporation.

It results from an affidavit duly signed by José Jardim Mendonça Prada, married, born in the parish of Monte, council of, Portugal, with professional domicile at 9000-080 Funchal, Madeira, Rua do Bettencourt, number ten, first floor, acting in his capacity as director of KOWLOON - SGPS, LDA, that the quota is held by AE CAPITAL LIMITED, that there are no restrictions affecting the free transferability of the Quota in KOWLOON - SGPS, LDA to the Corporation, and that the transfer of quota in KOWLOON - SGPS, LDA will be registered in the quota register of the said company upon receipt of this notarial deed duly registered.

This contribution of quota has been examined in a valuation report drawn up by Mr Matthew R. Stein, Certified Public Accountant, on October, 12, 2005, the conclusion of which is as follows:

«- the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the five million two hundred thousand (5,200,000.-) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to be issued as consideration;
- we have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Such contribution agreement, affidavit and report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Corporation, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital is set at one hundred thirty-three million Euro (EUR 133,000,000.-) represented by five million three hundred twenty thousand (5,320,000) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Tax exemption

As regards to the contribution in kind, which together with the prior acquisition of one quota of KOWLOON - SGPS, LDA by the Corporation on the same date, lead the Corporation to holding at least 65% of the capital of KOWLOON - SGPS, LDA, a company incorporated and with its registered office in the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwatchgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AE CAPITAL LIMITED, une société organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au «Registry of Corporate Affairs» sous le numéro 450004,

ici dûment représentée par Maître Hervé Leclercq, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 12 octobre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée AE CAPITAL LIMITED est l'associée unique de la société AEF HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.687, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 en date du 14 septembre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1096 en date du 29 octobre 2004, et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 396 en date du 29 avril 2005.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres, d'emprunts et de certificats dans les limites légales.»

Seconde résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de cent trente-trois millions d'euros (EUR 133.000.000,-) représenté par cinq millions trois cent vingt mille (5.320.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'émettre cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

La société prénommée AE CAPITAL LIMITED, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux cinq millions deux cent mille (5.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport d'une part sociale d'une valeur nominale de cent trente millions d'euros (EUR 130.000.000,-) détenue par AE CAPITAL LIMITED, préqualifiée, dans la société KOWLOON - SGPS, LDA, une société par «parts sociales» ayant son siège social à Avenida Arriaga, Edifício Marina Forum, 77, 3^e étage, pièce 302, paroisse de Sé, conseil de Funchal, personne morale numéro 511 155 301, enregistrée au bureau du registre de commerce de la zone franche de Madère sous numéro 6527.

Il ressort du présent acte notarié ainsi que du contrat d'apport effectif au 14 octobre 2005 entre AE CAPITAL LIMITED et la Société que la part sociale détenue par AE CAPITAL LIMITED dans la société KOWLOON - SGPS, LDA est transférée à la Société.

Il ressort d'un affidavit dûment signé par Monsieur José Jardim Mendonça Prada, marié, né dans la paroisse de Monte, conseil de Funchal, Madère, Portugal, demeurant professionnellement à 9000-080 Funchal, Madeira, Rua do Bettencourt, numéro dix, rez-de-chaussée, en sa qualité d'administrateur de KOWLOON - SGPS, LDA, que la part sociale est détenue par AE CAPITAL LIMITED, qu'il n'y a pas de restrictions affectant la libre cession de la part sociale de KOWLOON - SGPS, LDA à la Société, et que le transfert de la part sociale sera enregistré dans le registre des parts sociales de ladite société dès réception de l'acte de transfert dûment enregistré.

Cet apport de part sociale a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par Monsieur Matthew R. Stein, expert-comptable («Certified Public Accountant») en date du 12 octobre 2005, dont la conclusion est la suivante:

«- la valeur de l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur des cinq millions deux cent mille (5.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune émise en contrepartie;
- nous n'avons aucun autre commentaire à faire sur la valeur de l'apport.»

Ces contrat d'apport, affidavit et rapport, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cent trente-trois millions d'euros (EUR 133.000.000,-) représenté par cinq millions trois cent vingt mille (5.320.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Exemption fiscale

Considérant l'apport en nature, qui ensemble avec l'acquisition préalable d'une part sociale de KOWLOON - SGPS, LDA par la Société en date du même jour, amène la Société à détenir au moins 65% des actions de KOWLOON - SGPS, LDA, une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Leclercq, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 39, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094668.3/230/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

AEF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 101.687.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1669 du 14 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094669.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EUROPEAN REAL ESTATE RÜSSELHEIM II, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 108.128.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of KPI RETAIL PROPERTY 11, S.à r.l. (previously named EUROPEAN REAL ESTATE RÜSSELHEIM II, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 108.128, incorporated under the name EUROPEAN REAL ESTATE RÜSSELHEIM II, S.à r.l. by deed drawn up on 9 May 2005 by the Notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, dated 16 June 2005, which has changed the name of the Company to KPI RETAIL PROPERTY 11, S.à r.l., not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the two hundred and fifty (250) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) To transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, with effect as of 8 September 2005, and to amend Article 2 of the articles of associations of the Company which shall read as follows:

«2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

2) To amend Articles 8, 9, 10, 11 and 12 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.»

3) To acknowledge the resignation of Mr Nicolas Comes, Mr Yves Elsen, Mr David Carter and Mr Andrew Dawson as manager of the Company with immediate effect and to appoint BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, as sole manager of the Company.

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, and more specifically at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 8 September 2005, and to amend Article 2 of the Articles which shall read as follows:

«2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 8, 9, 10, 11 and 12 of the Articles, which shall now read as follows:

«8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.»

Third resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and accept, with immediate effect the resignation of the following persons from their mandates as managers of the Company:

- Mr Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr David Carter, residing at 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom); and
- Mr Andrew Dawson, residing at 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (United Kingdom).

The Shareholders resolve to give full discharge to them of their duties as manager of the Company and to appoint BGP INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, as sole manager of the Company (the «Sole Manager») in replacement of Mr Nicolas Comes, Yves Elsen, David Carter and Andrew Dawson, prenamed, for an undetermined period.

The Sole Manager declares to accept its mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, KPI RETAIL PROPERTY 11, S.à r.l. (anciennement dénommée EUROPEAN REAL ESTATE RÜSSELHEIM II, S.à r.l.), ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.128, constituée sous le nom de EUROPEAN REAL ESTATE RÜSSELHEIM II, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 9 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, précité, en date du 16 juin 2005, par lequel le nom de la Société a été changé en KPI RETAIL PROPERTY 11, S.à r.l.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décider de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-ville, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

2) Modifier les articles 8, 9, 10, 11 et 12 des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de gérant unique, par le Gérant seul ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et représentant du gérant unique ou du conseil de gérance

11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

12. Réunions du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4. Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7. Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.»

3) Recevoir la démission de M. Nicolas Cornes, M. Yves Elsen, M. David Carter et M. Andrew Dawson comme gérant de la Société avec effet immédiat et de nommer BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg-ville sous le numéro B 97.795, comme gérant unique de la Société.

4) Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Résolutions

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-ville, et plus spécifiquement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

2.4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.5. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.6. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 8, 9, 10, 11 et 12 des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de gérant unique, par le Gérant seul ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et représentant du gérant unique ou du conseil de gérance

11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

12. Réunions du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4. Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7. Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Les Associés reçoivent et acceptent, avec effet immédiat, la démission des personnes suivantes de leur mandat de gérants de la Société:

- M. Nicolas Comes, demeurant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. David Carter, demeurant au 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni);
- M. Andrew Dawson, demeurant au 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (Royaume-Uni); et
- M. Yves Elsen, demeurant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Les Associés décident de leur donner décharge pleine et entière de l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société et de nommer, avec effet immédiat, BGP INVESTMENT, S.à r.l., prénommée, comme gérant unique de la Société (le «Gérant Unique») en remplacement de M. Nicolas Comes, M. Yves Elsen, M. David Carter et M. Andrew Dawson, pré-nommés, pour une durée indéterminée.

Le Gérant Unique déclare accepter son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.250,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mersch.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2005, vol. 433, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(094853.3/242/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

NORBERT KELLER A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 38-40, route de Wilwerdange.

H. R. Luxemburg B 93.108.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2005

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. September 2005.

Für NORBERT KELLER A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2005, réf. DSO-BJ00061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903222.4/667/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

ORGALUX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 103.954.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 10. Mai 2004

Die Jahreshauptversammlung vom 10. Mai 2004 bestätigt den jetzigen Kommissar in seinem Amt, und zwar die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-SERVICES, S.à r.l. (bis zum 29. Januar 2004 als FIDUNORD, S.à r.l. bezeichnet) mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Das Mandat des Kommissars endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2007.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. Oktober 2005.

Für ORGALUX A.G.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2005, réf. DSO-BJ00049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903223.4/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 octobre 2005.

MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxemburg B 111.437.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eight day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD HOLDINGS PLC, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 140 Brompton Road, London SW3 1HY, United Kingdom, registered under the number 2962339 (England and Wales),

represented by Mrs Melanie Smiltins, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on October 27, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the registered office of the Company or at any other place situated in Luxembourg which is indicated in the convening notice. Any decision of the board of managers taken in contradiction with the provisions of article 9 of the Articles should be considered ultra vires and as such should be declared void ab initio.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of its members, provided that at least an A manager and a majority of the B managers of the Company agree on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. In cases of extreme urgency, the managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting pursuant to this provision and by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. Representation

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first March of the subsequent year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31st, 2006.

Subscription - Payment

MANSFORD HOLDINGS PLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for 500 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 80,000.- to be allocated as follow: (i) an amount of EUR 12,500.- is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (ii) an amount of EUR 67,500.- is to be allocated to the premium reserve account of the Company.

The amount of eighty thousand Euro (EUR 80,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. (i) The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Gavin MacEchern, solicitor, born in London (United Kingdom), on March 7, 1944, residing at 45 Burnaby Street, London SW10 OPW, United Kingdom; and

- Mr Paul Flood, Chartered Surveyor, born in Birmingham (United Kingdom), on November 25, 1970 (Royaume-Uni), residing at 103 Bedford Hill, Balham, London SW12 9HE, United Kingdom.

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Roeland P. Pels, lawyer, born in Hilversum (the Netherlands), on August 28, 1949, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Patrice R. Gallasin, lawyer, born in Villers-Semeuse (France), on December 9, 1970, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (the Netherlands), on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, et le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD HOLDINGS PLC, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 140 Brompton Road, London SW3 1HY, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 2962339 (Angleterre et le Pays de Galles),

représentée par Madame Melanie Smiltins, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MANSFORD GERMANY FUND I, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et indiqué dans l'avis de convocation. Toute décision du conseil de gérance prise en contradiction avec les dispositions de l'article 9 des Statuts sera considérée comme ultra vires et en tant que telle sera déclarée nulle ab initio.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de ses membres et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et que la majorité des gérants de classe B de la Société de la Société aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. En cas d'extrême urgence, les gérants peuvent participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, à condition que les gérants participent à la réunion du conseil de gérance d'un endroit situé dans le Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un des moyens susmentionnés équivaut à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2006.

Souscription - Libération

MANSFORD HOLDINGS PLC, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 500 parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces d'un montant de 80.000,- EUR qui seront affectés comme suit: (i) un montant de 12.500,- EUR est affecté au compte capital social de la Société et (ii) un montant de 67.500,- EUR est affecté au compte prime d'émission de la Société.

La somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. (i) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gavin MacEchern, avocat, né à Londres (Royaume-Uni), le 7 mars 1944, résidant au 45 Burnaby Street, London SW10 OPW, Royaume-Uni; et

- Monsieur Paul Flood, expert-comptable, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 25 novembre 1970, résidant au 103 Bedford Hill, Balham, London SW12 9HE, Royaume-Uni.

(ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roeland Pels, juriste, né à Hilversum, Pays-Bas, le 28 août 1949 avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Monsieur Patrice R. Gallasin, juriste, né à Villers-Semeuse, France, le 9 décembre 1970 avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969 avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Smiltins, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 novembre 2005, vol. 433, fol. 68, case 5. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(095269.3/242/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

STARLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 57.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089924.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

VIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 128, rue de Differdange.
R. C. Luxembourg B 47.478.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Signature.

(089937.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROPERTY TRUST BERLIN 3, S.à r.l.).

Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 110.981.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, with registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 109.812,

represented by Mrs Audrey Scarpa, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 October 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 3, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office located at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 110.981 and incorporated following a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, not yet published in the Mémorial C, (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To change the name of the Company into PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company to PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolved to amend the articles of incorporation of the Company and notably to amend the third paragraph of article 1 which shall forthwith have the following wording:

«**Art. 1. Form, Name (third paragraph).** The Company will exist under the name of PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812,

représentée aux fins des présentes par Mme Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 26 octobre 2005.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST BERLIN 3, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.981 et constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date 29 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.
2. Modification du troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au points 1.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier les statuts de la Société et notamment de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 1^{er}. Forme, dénomination (troisième alinéa).** La Société adopte la dénomination PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

G. Lecuit.

(094968.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

**PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PROPERTY TRUST BERLIN 3, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

G. Lecuit.

(094969.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2005.

11556

AZZALAY & CO, Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 92.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 octobre 2005 que:

L'assemblée a révoqué Madame Chen Limiao, administratrice de société, née le 6 mai 1975 à Zheging (Chine), demeurant à L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville, de son poste d'administrateur, et élu en son remplacement:

- Madame Jacqueline Phong, employée privée, née le 3 avril 1963 à Vientiane (Laos), demeurant, 60, rue Principale F-57330 Entringe.

Suite à ce changement, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Madame Phong Brigitte, employée privée, né le 3 avril 1965 à Vientiane (Laos), demeurant à F-57330 Entringe, 60, rue Principale;
 - Monsieur Phong Arthur, employé privé, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant à F-57330 Entringe, 25, rue Principale;
 - Madame Jacqueline Phong, employée privée, née le 3 avril 1963 à Vientiane (Laos), demeurant à F-57330 Entringe, 60, rue Principale;
- jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089938.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under number 32897, represented by Ms Sandra Collins (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bermuda, on October 14, 2005,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 12 October 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 27,106,250.- (twenty-seven million one hundred six thousand two hundred fifty Euro) by an amount of EUR 2,198,750.- (two million one hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty Euro) to an amount of EUR 29,305,000.- (twenty-nine million three hundred five thousand Euro) by the issuance of 17,590 (seventeen thousand five hundred ninety) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 6,97 (six Euro and ninety-seven cent).

All the 17,590 (seventeen thousand five hundred ninety) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 2,198,756.97 (two million one hundred ninety-eight thousand seven hundred fifty-six Euro and ninety-seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 234,440 (two hundred thirty-four thousand four hundred forty) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 29,305,000.- (twenty-nine million three hundred five thousand Euro) represented by 234,440 (two hundred thirty-four thousand four hundred forty) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mlle Sandra Collins (l'Associée Unique),

ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée aux Bermudes, le 14 octobre 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 12 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel elle déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 27.106.250,- (vingt-sept millions cent six mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 2.198.750,- (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 29.305.000,- (vingt-neuf millions trois cent cinq mille euros) par l'émission de 17.590 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 6,97 (six euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

Toutes les 17.590 (dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 2.198.756,97 (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix-sept cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associé Unique détient la totalité des 234.440 (deux cent trente-quatre mille quatre cent quarante) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 29.305.000,- (vingt-neuf millions trois cent cinq mille euros) représenté par 234.440 (deux cent trente-quatre mille quatre cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 97, case 12. – Reçu 21.987,57 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(094670.3/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1690 du 18 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094671.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

TCFE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 111.454.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. VATILLY S.A., une société ayant son siège social à Central Avenue 27th Street, Law Offices by the name of Bufete Arias, Duarte & Martinez San Jose (Costa Rica),

ici représentée par Monsieur Alain François Yvon Crefcoeur, Administrateur de sociétés, demeurant à B-5363 Emptinne (Belgique), 2, rue de Champion, en vertu d'un pouvoir général sous seing privé donnée à San Jose (Costa Rica), le 30 avril 2000.

2. MULTI-MEDIA WORLDWIDE S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Overseas Management Company Trust Ltd, PO BOX 3152, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), enregistrée sous le numéro IBC 349933,

ici représentée par Monsieur Thierry van de Werve de Vorsselaer, Administrateur de sociétés, demeurant à L-5880 Hesperange, 19A, Ceinture Um Schlass, en vertu d'un pouvoir général sous seing privé donnée à Tortola (B.V.I.), le 2 mars 2001.

Une copie de ces pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TCFE IMMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers, la rénovation, la réparation, la réhabilitation d'immobilier, les négoce de matériaux ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. VATILLY S.A., préqualifiée, trois mille huit cent cinquante actions | 3.850 |
| 2. MULTI-MEDIA WORLDWIDE S.A., préqualifiée, trois mille cent cinquante actions | 3.150 |
| Total: sept mille actions | 7.000 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de sept cent mille euros (700.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ huit mille euros (8.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) VATILLY S.A., préqualifiée,

b) MULTI-MEDIA WORLDWIDE S.A., préqualifiée,

c) Monsieur Thierry Jean André Marie Ghislain van de Werve de Vorsselaer, Administrateur de sociétés, né à Arbre (Namur) le 27 février 1945, demeurant à L-5880 Hesperange, 19A, Ceinture Um Schlass.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, demeurant à L-7368 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

4. Le siège social de la société est fixé à L-7368 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

5. L'assemblée nomme Monsieur Thierry Jean André Marie Ghislain van de Werve de Vorsselaer, prénommé, administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 alinéa 4 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa seule signature.

6. L'assemblée décide de confier l'ouverture d'un compte en banque au nom de la société ainsi que son fonctionnement à Monsieur Alain Crefcoeur, prénommé et Monsieur Thierry van de Werve, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.F.Y. Crefcoeur, Th.J.A.M.G. van de Werve de Vorsselaer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 41, case 11. – Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

G. Lecuit.

(095605.3/220/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

11561

TRIPLE EIGHT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 90.403.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 octobre 2005 que:

L'assemblée générale des actionnaires prend acte du décès de l'administrateur, Monsieur Visilit Jean-François, administrateur de société, né le 7 juillet 1968 à F-57000 Metz, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

L'assemblée élit en son remplacement:

- Mademoiselle Brucker Isabelle, employée privée, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.

Suite à ce changement, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Phong Daniel, juriste, né le 5 juin 1970 à Vientiane (Laos), demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

- Monsieur Phong Arthur, employé privé, né le 20 mai 1972 à Vientiane (Laos), demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

- Mademoiselle Brucker Isabelle, employée privée, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089940.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

NEW TERRA-NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Beggen, 20, rue de Bourgogne.
R. C. Luxembourg B 106.513.

—
Assemblée générale ordinaire

L'an deux mille cinq, le 25 août.

1.- Madame Elisabeth Fendrich, Gérante administrative, née à Metz (France), le 12 mars 1974, demeurant à L-4069 à Esch-sur-Alzette, 29, rue Dr Emile Colling.

2.- Monsieur Nikolaus Fabing, Expert comptable, né à Merzig (Allemagne), le 11 septembre 1949, demeurant à D-66663 Merzig/Brottdorf, Amselweg 2.

3.- Monsieur Hans-Jürgen Schäfer, Maître électricien, né à Bethingen j. Mettlach (Allemagne), le 12 mai 1956, demeurant à D-66693 Mettlach/Ethingen, Friedhostrasse 4A.

4.- Madame Magalie Zydko, Femme au foyer, née à Metz (France), le 15 avril 1980, demeurant à L-3411 Dudelange, 2, rue de l'Acier.

Les associés de la société NEW TERRA-NOVA, S.à r.l., cités ci-dessus décident d'un commun accord de démettre de ses fonctions de Gérante technique, Madame Caroline Temmes, Ingénieur Diplômée, née le 8 mai 1972, à Merzig (Allemagne), demeurant à D-66663 Merzig/Schwemlingen, Elsterweg 1, à partir de ce jour.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI04331. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089944.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 90.320.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2003.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMIRAMIS INVESTMENTS S.A.

Signature

(089946.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

VENSTAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 89.929.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 décembre 2002.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENSTAR INVESTMENTS S.A.

Signature

(089947.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

SELECT TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 53.439.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Signature.

(089948.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

**MONTAN, S.à r.l., SERVICE D'ASSURANCES DU PERSONNEL SIDERURGIE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.388.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la MONTAN, S.à r.l., SERVICE D'ASSURANCES DU PERSONNEL SIDERURGIE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 28.388, (ci-après: «la Société»). La Société a été constituée originellement sous la dénomination sociale NOVAR suivant acte notarié du 1^{er} juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 4 octobre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 1999 (conversion en euros), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 15 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Peters, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Ana Paula Da Silva, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est établi comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Détermination du mode de liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
5. Décision quant à la rémunération du liquidateur.
6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire de la société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des associés prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la société MONTAN, S.à r.l., SERVICES D'ASSURANCES DU PERSONNEL SIDERURGIE à partir de ce jour.

La société n'existera plus en conséquence que pour les besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

Un excédent d'actif et de passif sera réparti entre les associés dans la proportion de leur participation dans la Société.
La société ne possède pas d'immeubles.

Troisième résolution

Monsieur Pierre Peters, maître en sciences économiques, demeurant au 11, rue Principale, L-3770 Tétange est nommé liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer les pouvoirs suivants au liquidateur:

Le liquidateur peut, conformément à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 intenter et soutenir toutes actions pour la société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de ne pas rémunérer le mandat du liquidateur.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants et au commissaire actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Peters, A.P. Da Silva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2005, vol. 897, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(094854.3/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

ROYALTY BUGABOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.659.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02733, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour ROYALTY BUGABOO, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(089989.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ROYALTY BUGABOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.659.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02738, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour ROYALTY BUGABOO, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(089988.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

11564

SETCAR INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 104.473.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en session extraordinaire à Luxembourg,
le 5 octobre 2005 à 17.00 heures*

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de M. Charles de Kerchove comme administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, MAUNDER INVESTMENTS CORPORATION, IBC N° 451.957, ayant son siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée statutaire de 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089951.3/1053/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

ATHENA II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.419.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2005 que l'Assemblée nomme:
aux fonctions d'Administrateurs:

Monsieur Jacques Delen,

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout,

Monsieur Philippe Havaux,

Monsieur Serge Cammaert,

à la fonction de Réviseur d'Entreprises:

La société DELOITTE S.A.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089952.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

COSIMA FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 110.148.

—
Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 13 octobre 2005 de la société COSIMA FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. L'administrateur-délégué Monsieur James Klein sera remplacé par Madame Cynthia Hadatoglu, 18A, Rte d'Hermance, CH-1222 Vésenaz (Genève), née le 25 mai 1973 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

2. L'administrateur Monsieur James Klein sera remplacé par Madame Cynthia Hadatoglu, 18A, Rte d'Hermance, CH-1222 Vésenaz (Genève), née le 25 mai 1973 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

COSIMA FINANCE & CO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090065.3/4185/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2005.

WILTZ INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 6,005,394.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.028.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of the month of October.
Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

ODYSSEUS (MARTINS) INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom, and whose registered number is 03019710, represented by Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13th October 2005 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of WILTZ INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 102.028, incorporated by deed of the notary Robert Schuman, residing in Differdange (Luxembourg), on 17th June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») on 8th October 2004, number 1007. The articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary, on 7th October 2004, published in the Mémorial on 18th November 2002, number 1651 and on 21st December 2004, and on 22nd December 2004, both published in the Mémorial 431 of 10th May 2005.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that the agenda of this meeting is as follows:

Agenda:

Amendment of the object of the Company and consequent amendment of the first sentence Article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its portfolio.»

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which have been taken by the sole member:

Sole resolution

It is resolved to amend the first sentence of article 2 regarding the object of the Company as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the ownership, administration, development and management of its portfolio.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document has been read to the person appearing, who has signed together with us, the notary, the present original deed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at 990.82 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

ODYSSEUS (MARTINS) INVESTMENTS LIMITED, une société constituée suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro 03019710, représentée par Maître Linda Funck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 octobre 2005 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée, comme mentionné précédemment, déclare être le seul associé de WILTZ INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.028, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange (Luxembourg), en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 8 octobre 2004, numéro 1007. Les statuts ont été modifiés par

acte du notaire instrumentant, le 7 octobre 2004, publié au Mémorial le 18 novembre 2004, numéro 1651 et le 21 décembre 2004 et le 22 décembre 2004, tous deux publiés au Mémorial 431 du 10 mai 2005.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'objet de la Société et modification consécutive de la première phrase de l'Article 2 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

La partie comparante a requis notaire instrumentant d'acter la résolution suivante prise par l'associé unique:

Résolution unique

Il est résolu de modifier la première phrase de l'article 2 relative à l'objet de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut ajournée.

En vertu de quoi le présent acte notarié fut établi à Luxembourg, aux dates énoncées en début des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont estimées à 990,82 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante la présente minute est rédigée en anglais suivie d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Funck, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2005, vol. 912, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

B. Moutrier.

(094870.3/272/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

WILTZ INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

B. Moutrier.

(094871.3/272/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2005.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 34.036.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2005.

FIDELITY FUNDS

Signature

(089986.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

AEROCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).
R. C. Luxembourg B 14.646.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2000

Clôture de liquidation

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9h30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

Pour extrait conforme

Th. Schuman / P. Weins

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089953.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R. C. Luxembourg B 31.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089962.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R. C. Luxembourg B 31.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089965.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R. C. Luxembourg B 31.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089966.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.

R. C. Luxembourg B 31.662.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089970.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.
R. C. Luxembourg B 31.662.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089971.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.
R. C. Luxembourg B 31.662.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089972.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.
R. C. Luxembourg B 31.662.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089974.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

PORTOLUX-CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7611 Larochette, 1, rue Bourberg.
R. C. Luxembourg B 31.662.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089975.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2005.
